

## **CONSEIL MUNICIPAL du 19 FEVRIER 2018**

### **PLUI**

Il a été présenté à l'ensemble des Conseillers les travaux effectués par la commission urbanisme de la Communauté de Communes. Le débat a principalement porté sur les zones constructibles. La Communauté de Communes se prononcera de manière définitive sur la totalité du PLUI fin 2019.

### **Ancien bâtiment de Terres du Sud au lieu-dit Le Jardin**

Il a été acquis par la Commune afin de mettre l'extrémité non bâtie du terrain à la disposition du SDEE 47 pour l'implantation de la chaudière à bois du réseau de chaleur destiné à desservir les écoles, le collège, la maison de retraite et la gendarmerie.

Le bâtiment doit être revendu selon les critères de choix de l'acquéreur établis par le Conseil Municipal : entreprise artisanale ou commerciale, nombre d'emplois que l'activité va générer, perspectives de développement de l'activité, ... Les acquéreurs potentiels devront fournir à la Mairie la description de leur projet et ses incidences au niveau économique. Une date limite de réception des offres d'achat sera fixée. La mise à prix est fixée à 40 000 € par le Conseil Municipal, c'est le minimum que les entreprises pourront proposer. Mais la priorité sera donnée au projet dans le choix de l'acquéreur. Les élus pourront décider de rencontrer les candidats.

### **Questions diverses**

Une armoire réfrigérée est mise à disposition de la société de chasse.

---

La séance est levée à 22 H 10.